

DÉCEMBRE 2020

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La crise à l'Assemblée Nationale ou le début d'une nouvelle ère ?

Noël OBOTELA RASHIDI, Historien.
Professeur ordinaire/
Université de
Kinshasa, Faculté
des Lettres et
Sciences Humaines.
Membre du Conseil
de Rédaction de
Congo-Afrique.
nobotela2005@
yahoo.fr

Dans son adresse à la Nation faite devant les deux Chambres du Parlement réunies en Congrès, le Président Félix Tshisekedi avait réitéré ce qu'il avait déjà annoncé dans son appel du **23 octobre 2020** et son discours du **6 décembre 2020**. Il s'agissait notamment « de nous rassembler dans une UNION SACRÉE de la NATION autour des valeurs et actions au service de la population ; de rompre avec une coalition FCC – CACH devenue paralysante pour l'action du Gouvernement ». Il avait mis un point d'honneur au rôle qu'allait jouer le nouveau Bureau de l'Assemblée nationale.

L'examen de la pétition en vue de renverser le Bureau de l'Assemblée avait été précédé par une vive tension au palais du Peuple. Déjà, le **7 décembre 2020**, des échauffourées avaient éclaté entre les militants de l'UDPS et ceux du FCC : les uns empêchant la convocation de la plénière et les autres soutenant le Bureau. Des casses ont été enregistrées dans la Salle du Congrès ! Le **10 décembre 2020** était le jour fatidique au cours duquel la pétition avait été examinée. La plénière convoquée par le Secrétaire général de l'Assemblée nationale avait réuni 483 députés. Le vote qui s'en est suivi a donné les résultats ci-après : 281 avaient soutenu la pétition, c'est-à-dire le départ du Bureau, alors que 200 députés s'y étaient opposés ; un bulletin compté nul et une abstention. La Présidente Jeanine Mabunda a été évincée. Seul le cas du Ques-teur adjoint malade était resté en suspens. Néhémie Mwilanya, coordonnateur du FCC, a reconnu que le FCC avait perdu une bataille importante, mais qu'il allait poursuivre son combat.

Tout en s'inclinant face aux résultats, le PPRD soutient que le bureau dirigé par Mabunda est le seul habilité à assurer les affaires courantes en convoquant l'élection d'un nouveau bureau ! Le député du MLC, Jacques Djoli, s'inscrit en faux contre cette assertion et affirme, le **12 décembre 2020**, que Jeanine Mabunda ne peut plus organiser l'élection du nouveau bureau définitif. Cette polémique a pris fin avec le quitus de la Cour constitutionnelle qui avait finalement tranché en faveur du Bureau d'âge autorisé à gérer les affaires courantes. Dans une conférence de presse, du **24 décembre 2020**, André-Alain Atundu, communicateur du FCC, a demandé aux membres du FCC d'attendre le mot d'ordre de l'autorité morale face à la requalification de la majorité parlementaire.

Convocation de l'Assemblée Nationale en session extraordinaire

Par la Décision n° 001 du **22 décembre 2020**, l'Honorable Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, doyen d'âge et président provisoire de l'Assemblée Nationale, a convoqué la Chambre basse en session extraordinaire, du **5 janvier au 3 février 2021**, avec un ordre du jour comportant quatre points, à savoir :

1. La poursuite des pétitions à charge d'un membre du Bureau définitif de l'Assemblée Nationale ;
2. L'élection et l'installation du Bureau définitif ;
3. Les projets de loi de ratification ;
4. Le contrôle parlementaire.

L'Union sacrée va-t-elle avaler le FCC ?

La déchéance de Jeanine Mabunda a-t-elle sonné la fin du Front Commun pour le Congo ? Certains y croient sérieusement, d'autres sont dubitatifs ! Toujours est-il qu'après le coup assené au FCC à l'Assemblée nationale, des fissures ont été observées dans l'édifice FCC. Vers le **15 décembre 2020**, la sénatrice Francine Muyumba avait dénoncé « le déficit de leadership du FCC (...) ». Elle en a appelé « à l'avènement d'une autre équipe dirigeante consciencieuse », « éprise de valeurs républicaines » et « plus en phase avec les enjeux du moment », etc. Le tremblement venu de la Chambre basse a créé une certaine implosion du FCC. « Désormais, c'est chacun pour soi. Kabange Numbi, veut le FCC Renaissance, Steve Mbi-kayi le FCC Rénovateur, Guy Kwete le FCC Républicain, Agée Matembo, le FCC Progressiste... » (Cf. *Soft International*, 22 décembre 2020, p. 2).

Apparemment rien ne se passe au FCC (!). Les voix discordantes découlant de la déchéance du Bureau de l'Assemblée nationale « témoignent qu'il y a une vraie démocratie au sein du FCC », affirme François Nzekuye lors d'une interview, le **21 décembre 2020**. Tout en réaffirmant la loyauté à l'autorité morale, certains récusent la coordination dirigée par Néhémie

Mwilanya et l'influence des personnalités comme Emmanuel Shadary, Evariste Boshab, Aubin Minaku et Adolphe Lumanu. D'autres invitent le FCC à tirer « les conséquences de son échec » en reconnaissant que « la coordination en place n'a pas été à la hauteur et doit être écartée ». Tout le monde appelle à l'unité du FCC et souligne que la demande du changement du coordonnateur est un faux débat (Cf. *L'Observateur*, décembre 2020 ; n° 5520, p. 2).

Loin du brouhaha kinois, Joseph Kabila, autorité morale du FCC en séjour à Lubumbashi, calme le jeu en instituant un comité de crise, le **23 décembre 2020**. A la tête de ce comité se trouve l'ancien ministre des Affaires Etrangères Raymond Tshibanda qui aura comme tâche « d'assurer l'intérim de la coordination de cette plate-forme ». Tshibanda sera secondé par Didy Manara comme vice-président, Liliane Mpande en qualité de Rapporteur et Marie-Ange Mushobekwa comme Questeure. Ce comité s'est rapidement mis au travail et a produit un rapport deux semaines après son installation. Au vu de ce rapport, l'autorité morale n'a pas hésité à convoquer ledit comité pour échanger sur les propositions faites par le comité de crise. Car, pour le FCC, il faut reconquérir le fauteuil perdu par Jeanine Mabunda. Le dossier reste à suivre.

Longtemps attendue, la nomination de l'informateur enfin décidée

Bien avant que n'intervienne cette nomination, Carine Kanku, coordonnatrice de la Dynamique des Femmes candidates de la RDC (DY-NAFEC), avait déjà attiré l'attention, le **17 décembre 2020**, sur les qualités d'un éventuel informateur. Pour elle, celui-ci devrait être une personne d'une probité avérée, possédant la maîtrise du contexte politique congolais et son évolution, et une personne non conflictuelle.

Par un communiqué, du **31 décembre 2020**, le Directeur de Cabinet du Chef de l'État, Casimir-Désiré Kolongele Eberande, a annoncé la nomination de l'Honorable Bahati Lukwebo en qualité d'informateur. La notification y afférente a été transmise à l'intéressé par la lettre N° 0001/01/2021 du **2 janvier 2021**. Sa mission consistera à identifier une coalition majoritaire au sein de l'Assemblée nationale en vue de la formation d'un gouvernement représentatif de regroupements politiques CACH et FCC. La durée de cette mission sera de 30 jours à dater du **31 décembre 2020**, renouvelable une fois.

Les Mbororo, un des fruits de la porosité des frontières congolaises, inquiètent

Depuis plusieurs années, les Mbororo, pasteurs venus du Nord de la RD Congo, ont déferlé sur les zones frontalières du Nord de la RD Congo et s'y sont installés avec armes et troupeaux de vaches. Les autorités congolaises ignorent cette réalité dangereuse et grandissante. Déjà à l'époque

du Maréchal Mobutu, les troupes du Service d'actions et Renseignements militaires (SARM) y étaient envoyés chaque année en vue de dissuader les hordes de ces pasteurs de ne pas entrer au Congo. Or actuellement, il n'est pas surprenant de rencontrer sur les routes et pistes menant de Buta à Kisangani des troupeaux de vaches convoyés à pied pour être écoulés à Kisangani.

Dans la Province du Bas-Uele comme dans celle du Haut-Uele, des voix commencent à s'élever pour dénoncer la présence de ces étrangers. Ainsi, dans une lettre adressée au Président de la République, le **18 décembre 2020**, un ancien député Modio Zambwa Stanislas dénonce les exactions commises par les Mbororo et les éléments de la LRA sur les populations azande dans la Province du Bas-Uele, principalement dans le Territoire d'Ango. Durant la même période, la Société Civile de Niangara, dans la Province voisine du haut-Uele, a exigé le départ des Mbororo de leur entité. Les forces vives de Niangara dénoncent « le pillage des biens de la population par des hommes en armes identifiés comme des éleveurs étrangers Mbororo qui se seraient mués, le **19 décembre 2020**, en coupeurs de route en vue d'extorquer les biens des passants se rendant à un marché situé à 60 Km à l'Est de Niangara. Ils se seraient illustrés par des embuscades et des kidnappings en ravissant téléphones, argent et vivres.

La 7^e Conférence des Gouverneurs sur les défis et les opportunités de la gouvernance

La 7^e conférence des Gouverneurs a eu lieu, du **28 au 29 décembre 2020**, à Kinshasa sur le thème « la gouvernance des provinces dans l'environnement démocratique actuel : défis et opportunités ». Ces assises se sont tenues au moment où le pays traversait une crise et la fin de la coalition FCC – CACH. Durant la même période, les exécutifs provinciaux étaient ébranlés par des conflits et bouleversements entre les Gouverneurs et les Assemblées provinciales.

Auguy Musafiri, Gouverneur déchu du Maniema, se disputait avec son adjoint et intérimaire, Jean-Pierre Amadi Lubenga, la participation à la conférence. Entretemps, le Vice-premier Ministre et ministre de l'Intérieur et sécurité avait sommé, le **27 décembre 2020**, d'annuler le remaniement qu'avait opéré le gouverneur ad intérim. Une autre annonce parle de la déchéance du Gouverneur Valentin Senga par un vote de l'Assemblée provinciale. Pendant ce temps, le Gouverneur du Sud-Ubangi Jean-Claude Mabenze a adhéré, le **27 décembre 2020**, avec son gouvernement, à l'Union sacrée. Face au contexte dans lequel évoluent les provinces, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur a demandé un moratoire de deux ans pour laisser aux Gouverneurs le temps de travailler sans être soumis aux motions en vue de s'occuper du développement de leurs entités. Des

députés nationaux ont déploré, le **26 décembre 2020**, les interférences du vice-Premier Ministre Kankonde, étouffant les initiatives visant à déchoir certains gouverneurs de province.

En s'adressant aux Gouverneurs lors de la séance d'ouverture de cette conférence, le **28 décembre 2020**, le Président Tshisekedi avait notamment mis en garde les Gouverneurs qui tenteront de mettre en danger, de suspendre ou d'interrompre la mise en œuvre de l'État de droit.

De leur côté, les Gouverneurs de province ont formulé 9 recommandations au Chef de l'État. Celles-ci ont été présentées par le Gouverneur de la Ville de Kinshasa en sa qualité de Président du collectif des Gouverneurs de province. Ces recommandations portent notamment sur la tenue trimestrielle et rotative de la conférence des Gouverneurs ; l'interdiction d'initier des motions contre les Gouverneurs ou les membres des gouvernements provinciaux avant dix-huit mois depuis leur investiture ; la retenue à la source sur les recettes à caractère national des frais de fonctionnement des institutions provinciales ; l'effectivité du fonctionnement de la Caisse nationale de péréquation ; le paiement régulier des frais de fonctionnement des assemblées provinciales, etc.

Selon les participants à cette conférence, les prochaines assises se tiendront à Mbandaka.

Le covid-19 : couvre-feu et renforcement des mesures barrières

Longtemps limitée au confinement sélectif, la lutte contre la 2e vague du Covid-19 s'est étendue à l'instauration du couvre-feu sur toute l'étendue du pays, de 21 h à 5 h du matin, à partir du **1er décembre 2020**. La décision a été prise, le **15 décembre 2020**, à l'issue d'une réunion multisectorielle présidée par le Chef de l'État au Palais de la Nation. Par la même occasion, il avait été aussi rappelé l'application stricte des gestes barrières connus (ex. : Port obligatoire des masques, prise de température, lavage des mains, etc.). Il avait encore été reporté à une date ultérieure la reprise des cours au niveau de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Cette rencontre avait également annoncé le début anticipé des vacances scolaires à partir du **18 décembre 2020**.

Par ailleurs, prenant part en vidéoconférence, le **21 décembre 2020**, à l'Assemblée générale du Réseau des femmes d'Afrique francophone pour l'atteinte des objectifs de développement durable (RFAF/ODD), la Ministre d'État en charge du genre, Béatrice Lomeya, avait reconnu que la pandémie covid-19 a eu des impacts sur la réalisation des ODD. Elle a encore annoncé que la RD Congo s'est investie à mettre en œuvre le nouvel agenda international de développement à l'horizon 2030.

La maladie à virus Ebola n'est pas encore totalement vaincue

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) a participé activement, durant le mois de **décembre 2020**, à la campagne de prévention contre la maladie à virus Ebola dans la Province de la Tshopo. L'UNICEF a installé dix points de lavage des mains à la barrière reliant les provinces du Maniema, de l'Ituri et de la Tshopo. Outre le lavage des mains, l'UNICEF recommande encore l'assainissement ainsi que l'entretien et l'utilisation correcte des latrines. Cette maladie a déjà fait plus de 2070 décès en RD Congo. La Province de l'Ituri a enregistré 408 cas confirmés, dont 207 décès enregistrés depuis **août 2018**.

Au Maroc, la veuve Mobutu a été visitée

En visite de travail au Maroc, Madame Marie Tumba Nzeza, Ministre d'État et Ministre des Affaires Étrangères, a rendu une visite de courtoisie à la veuve de l'ancien Président de la République, le maréchal Mobutu, Maman Bobi Ladawa, le **16 décembre 2020**, à Casablanca.

Union Africaine : le Président Tshisekedi se prépare à la succession

En séjour en Afrique du Sud, le Président Félix Tshisekedi a eu, le **19 décembre 2020**, un entretien avec son homologue sud-africain sur le développement au niveau régional et sur les grandes questions touchant le continent dans le contexte de l'Union africaine. Le Président sud-africain a déclaré que son pays « remettra la présidence de l'Union africaine à la RD Congo en 2021. La visite a été l'occasion de réfléchir aux moyens de faire progresser l'Agenda 2063 visionnaire et de développement de l'Union Africaine et de renforcer la coopération stratégique des deux pays ».

Élection du Président de la FEC : de la contestation au Conseil d'État !

L'élection du président de la Fédération des Entreprises Congolaises (FEC) a eu lieu, le **26 novembre 2020**. Cette consultation avait été suspendue, le **27 novembre 2020**, par le Conseil d'État, car un des candidats malheureux avait saisi cette institution judiciaire à la suite des irrégularités enregistrées lors de cette élection. Sur la base de l'ordonnance rendue, le **27 novembre 2020**, et adressée à la FEC, le greffier en chef du Conseil d'État avait demandé à l'instance patronale de procéder à l'élection, le **23 décembre 2020**, d'après un calendrier établi par le greffe.

La FEC avait refusé d'exécuter la décision du Conseil d'État, le **30 novembre 2020**, en invoquant plusieurs dispositions de la Constitution, du Règlement d'ordre Intérieur, etc. En dépit de diverses récriminations, la reprise de l'élection avait été organisée, le **23 décembre 2020**. Dieudonné Kasembo Nyembo, candidat unique, a été élu. Il succède ainsi à Albert Yuma qui était à son sixième mandat.

Roger Lumbala arrêté à Paris

De Paris en France, on a appris l'arrestation, le 29 décembre 2020, de Roger Lumbala. Cet ancien seigneur de guerre, âgé aujourd'hui de 62 ans, est soupçonné de crimes de guerre perpétrés entre 2000 et 2003 dans les actuelles Provinces de l'Ituri et du Haut-Uele. Il est incarcéré à la Prison de la Santé.

AFRIQUE

Le **Burundi** a perdu son ancien président, Pierre Buyoya, à Paris, à l'âge de 71 ans. Un membre de sa famille a annoncé qu'il est mort de Covid-19.

En **Guinée**, le Président Alpha Condé a prêté serment pour un troisième mandat de six ans, le **14 décembre 2020**. Cette cérémonie a eu lieu en présence de plusieurs chefs d'État africains, ainsi que des représentants de la France, de la CEDEAO et des Nations Unies.

Le **Rwanda** prévoit d'offrir gratuitement le vaccin contre le Covid-19 à ses concitoyens dès que le pays aura reçu le remède, en 2021. Cette déclaration a été faite, le **11 décembre 2020**, par le Ministre de la Santé rwandais, Daniel Ngamije. Cette opération pourra commencer par les personnes à haut risque, à savoir le personnel de santé, les personnes vulnérables, etc. ■